



## DISCRIMINATION ET REPRESSION A FRANCE TRAVAIL : SYNDIQUÉ.ES DU NON, TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ, IL EST TEMPS DE RÉAGIR !

Au moins depuis 2020, **France Travail a décidé d'écartier de nombreux collègues**, syndicalistes ou non, qui remettent en cause la politique de la direction. Le climat d'intimidation s'intensifie même en réunion de service et il devient de plus en plus difficile de prendre la parole pour critiquer ou remettre en question des décisions sans avoir à subir un recadrage.

*En 2022, l'établissement procède à deux licenciements en Hauts-de-France et à Montbéliard - dont un syndicaliste SUD - en instrumentalisant des témoignages de collègues en emploi précaire.*

*En 2023, un collègue de la région Centre (syndiqué CGT) est harcelé par l'établissement et poussé au départ. Une collègue d'IDF (syndiquée SNU et représentante du personnel) est également sanctionnée après un dossier monté de toutes pièces.*

*En 2024, une collègue des Hauts-de-France (syndiquée FO) voit son CDI cassé suite à décision de justice favorable à Pôle emploi en appel. Un collègue de l'ouest de la France, non syndiqué, a également failli perdre son poste suite à une fiche de signalement.*

*Depuis 2023, la DR refuse d'appliquer la convention collective et l'accord TH pour une collègue des Hauts-de-France (syndiquée SUD). Le climat est délétère et son avenir au sein de l'établissement est incertain.*

*En 2025 un collègue d'ARA (syndiqué SNU) est licencié suite au témoignage d'une collègue en contrat précaire, intimidée par la direction et le service QVT. La direction cherche à provoquer des témoignages "à charge".*

- Cette liste, certainement non exhaustive, démontre la **volonté de la direction de "faire le ménage"**.
- A l'heure du **plan "d'efficience"** visant à faire de nouvelles économies à hauteur de 3 700 postes, tous les moyens sont bons pour nettoyer. Monter des affaires de toutes pièces, des dossiers en général vides de substance, montant en épingle des témoignages de salarié.es en contrat précaire doit leur apparaître comme une bonne manière de dégraisser les effectifs.
- On le voit, cette politique touche les militant.es syndicales.aux peu importe leur organisation. Mais tous.tes les collègues sont concerné.es, en particulier celles et ceux qui ont des problèmes de santé, et peuvent se retrouver dans le viseur !



Nous estimons que la situation est grave. Une **riposte commune** est nécessaire pour stopper la direction générale ! **Si nous ne révélons pas ces cas et ne nous battons pas pour défendre nos collègues, c'est un signe à la direction qu'il est facile de se débarrasser des agents qui les dérangent.**

En tant que syndicat, la **défense des salarié.es**, en particulier de celles et ceux qui risquent de perdre leur travail suite à leurs luttes pour défendre nos conditions de travail et nos collègues, fait partie de nos responsabilités.

Nous avons mené une action en septembre 2024 pour dénoncer ce "grand ménage" mené contre nos collègues syndiqué.es et contre les collègues avec des problèmes de santé. Suite à cela, la DG n'a pas donné suite et nous ne pouvons que constater que **cette politique continue à se mettre en œuvre.**

En 2025, une collègue de Centre (agent public et syndiquée SUD) a été convoquée à un entretien disciplinaire par la direction basé sur le déclaratif d'une seule collègue, malgré l'absence d'éléments. L'action collective du syndicat SUD emploi a permis de faire reculer la direction. Aucune sanction n'a été prise.

**Face à la direction, la solidarité est notre force !**

**Ainsi, nous lançons un appel à témoignages aux collègues qui auraient connaissance de tels agissements directement ou indirectement.**

**Pour agir efficacement, nous devons avoir une vue précise de la situation et nous comptons sur vous pour nous aider à recenser ces pratiques inadmissibles !!**

**Nous renouvelons notre appel à l'intersyndicale à se mobiliser à nos côtés sur ce sujet et aux collègues qui souhaitent également se mobiliser sur ce sujet à nous contacter.**